

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Compte de chèques N° 584. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément aux prix de fr. 0.60 par semestre pour la Suisse et fr. 2.40 par an pour l'Étranger

Téléphone N° 46

L'abonnement part de l'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Étranger sont payables d'avance

ANNONCES.

Canton Suisse Étranger
La ligne ou son espace . 0.10 0.30 0.80
Réclame 0.40
Minimum d'insertion 1 franc

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal“ Sion.

ON CHERCHE

A VENDRE
quatre morceaux de vignes, au lieu dit Toë sur le territoire de St-Léonard.
S'adresser au bureau du Journal qui indiquera.

Pommes: douces
rouges, suis acheteur toutes quantités.
M. GAY, SION

FOIN ET PAILLE
sont achetés.
S'adresser à M. Alphonse TAVERNIER, Sion.

Fromage

J'envoie par coli postal de 5, 10 et 15 kg. contre remboursement jusqu'à épuisement:
Fromage tendre, tout gras, fromage de 4 1/2 kg. fr. 2.10 le kg.
Fromage tendre, mi-gras, fromage de 4 1/2 kg. fr. 1.60 le kg.
1^{re} Gruyère tendre tout gras, le kg. fr. 2.40,
1^{re} Gruyère gras, le kg. fr. 1.90

Tb. Fuchs
fromagerie
THALWIL (Zürich)

Depuis 60 ans
un
Médicament de famille
contre les ulcères, plaies suppurantes, gangrène
jambes ouvertes
est l'universel remède efficace
Onguent Kessler
Prix par pot Fr. 2.50
Remède absolument inoffensif et très efficace contre les
Rhumatismes persistants,
et maladies d'estomac
chroniques
Envoi gratis et franco sur demande de la brochure contenant plus de 1000 adresses et certificats.
ALBIN MULLER
Successeur de Kessler
Eschenz (Thurgovie)
DEPOT
Pharm. Zimmermann, Sion

Il est assez
connu que pour
Or, Argent
platine, brillants, perles, monnaies, bijoux, dentiers, je paie les plus hauts prix. Règlement par retour du courrier.
D. Steinlauf, Zurich, Stampfenbachstrasse 30. attest. de la Conféd.

Pourquoi
achetez-vous des cigarettes chères, tandis que je puis vous fournir d s cigarettes vraiment bonnes à la moitié de leur valeur réelle.
Choix N° 1: 90 ct. le cent
" 2: 1.50 " "
" 3: 2.50 " "
(Valeur réelle 1.50; 2.50; 5.-)
J. Goldschmidt, Zurich
Schweizergasse 21

Cartes de visites
Beau choix
Imprimerie Gessler, Rue de la D^e-Blanche

THÉÂTRE DE SION

DIMANCHE 11 Novembre à 8 h. 1/4
Une seule représentation de
DICKSONN
Le plus célèbre illusionniste du monde
dans „LA MAISON ROUGE“ et ses autres créations
Billets chez M. BOLL, Papeterie, Rue de Lausanne, Sion.

Malgré la hausse
continue
vous trouverez encore des chaussures à prix modérés en s'adressant au
Magasin
Ad. Clausen
SION
Rue de Lausanne



ALMANACH ILLUSTRÉ

de la guerre Européenne
par un neutre.
Historique, anecdotique et littéraire. Portraits. Documents. Scènes de combat. Nouvelles etc.
50 pages. 140 illustrations.
Cette remarquable publication de luxe, sous couverture artistique en couleur, constitue u des souvenirs les plus précieux de l'époque extraordinaire que nous vivons.
L'Almanach illustré de la Guerre Européenne
est unique en son genre. Il ne peut être comparé à aucun autre almanach, tant par sa valeur documentaire, le nombre et la beauté des illustrations que pour la variété du text et la modicité du prix: **60 centimes.** On peut le recevoir franco en envoyant 60 centimes en timbres-poste à M. Léon Grillon, éditeur Av. d'Echallens 30, Lausanne ou contre remboursement (0. fr.75).

Boucherie chevaline
SION - Rue de l'Eglise - SION
J'expédie contre remboursement à partir de 2 kg. 1/2 la viande de cheval 1^{er} choix depuis 1.20 le kg. pour rotir et 0.80 pour bouillir. Demi-chevaux ou chevaux entiers à raison de 75 à 80 centimes le kg.
Achat de chevaux pour abattre aux plus hauts prix
Se recommande
Louis Mariéthoud.

Montres Fabrication soignée, garantie de bonne marche 5 ans. Envoi franco. Echappement ancre pr. Hommes (7 fr. par mois)
No 251 acier noir mat cadran blanc Fr. 21
No 252 acier noir mat cadran doré Fr. 23
No 253 argent un', j-ll cadran blanc Fr. 27
No 259 argent gravé, riche Fr. 43
A tout acheteur, gratis, jolie prime souvenir de la guerre „Nos Poils“ reproduction du peintre F. Dupuis.
S'adresser **M. L. A. LAMBERT**, 40 rue du marché, GENEVE

La Boucherie
Fréd. Sieber
Rue de Chantepoulet, 12, Genève
Expédie à partir de 2 kg. 500

Bouilli le kg. de fr. 1.50 à 1.90
Boeuf à rotir le kg. „ „ 2.20 à 2.60
Les expéditions sont faites par retour du courrier.
Prière d'indiquer le prix de la marchandise désirée.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC
EN TOUS GENRES POUR BUREAUX, SOCIÉTÉS, etc. Exécution prompte et soignée IMPRIMERIE GESSLER, SION

Jeune homme
instruit, très capable, cherche place.
S'adresser au Bureau du Journal.

A vendre ou à louer
un petit
HOTEL
à des conditions avantageuses
complètement meublé (chauffage central, lumière électr., eau) avec Restaurant, jardin et écuries.
Si désiré exploitation agricole pourrait être donnée en location.
Pour renseignements s'adresser à **M. Dr. Clausen, Avocat, Brigue.**

On cherche à louer
un appartement de 4 ou 5 chambres.
S'adresser chez M. Mutter-Kluser, Café de la Planta, Sion.

Mélanie Pignat Sion
Rue de Lausanne, en face de la Consommation
Avec ou sans inscription
Grand choix dep. Fr. 2.- à Fr. 60.-
Couronnes mortuaires
En perles et en métal



Bicyclette Touriste
moderne et solide, 12 mois gar. avec pneus, garde-boue, freins avec sacoche et outils fr. 90.-
Avec roue libre et 2 freins 115.- avec pneus 12 mois garantie fr. 125.-
Envel. recharge, forte fr. 6.50
Chambre à air fr. 5.50
Bicycl. d'occas. à très bas prix.
Bicycl. Anglaise avec roue libre 2 freins, d-puis fr. 145.-
CATALOGUE GRATIS
Louis ISCHY, Fabricant Payerne

Loterie pour le PARC à Gibier alpin à Interlaken
820.000 billets à Tirages répétés **50 ct.**
Tirage principal le 16 octobre 1915
Lots gagnants de
20.000.-
10.000.-
5.000.-
1.000.- etc.
Système de vente patenté avec sceau et plomb.
Hâtez-vous et adressez votre commande contre remboursement de suite à la **Société du Parc à Gibier alpin à Interlaken.**
Pour 5 fr. on obtient 11 billets
" 11 " " 25 "
" 21 " " 50 "

MESDAMES Retour infailible de tous retards par la méthode mensuelle régulatrice. Catalogue gratuit. Ecrire: SOCIÉTÉ PARISIENNE Genève

La Filature et Fabrique de draps et milaines
J. & H. BERGER Frères
Successeurs de Hri. BERGER-BESSON à ECLEPENS (Vaud)

Exposition Berne 1914 Médaille d'or (collective) Maison fondée en 1838
recommande aux propriétaires de moutons sa spécialité
Fabrication à façon de milaines et bons draps
unis et façonnés pour hommes et femmes, aux prix les plus réduits — Filage de laine à tricoter. Fabrication de couvertures de lits et de chevaux. Echantillons et renseignements sur demande.
Vente de draps fins et nouveautés, draps de sports draps militaires, mi-draps, cheviots, milaines
pour hommes, femmes, et enfants, Envois d'échantillons.
Cet établissement des mieux aménagé, possède les machines les plus perfectionnées; ce qui lui permet un travail prompt et soigné, aux prix les plus avant ageux

Fromage!
J'expédie, par 5 kilogram, du bon fromage gras au prix de par kilo Fr. 2.30—2.40
1/2 gras, 3/4 gras „ „ 1.60—2.—
maigre „ „ 1.40—1.50
Tilsitt „ „ 1.70—2.20
Graisse à cuire „ „ 2.30
A. FREI, Expédition, Unteraägeri (Zoug).

BOUCHERIE HENRI HUSER

— LAUSANNE —
TELEPHONE N° 31.20 EXPEDITIONS SOIGNEES
Viande de première qualité
BOUILLI de Fr. —.80 à 1.20 la livre
ROTI „ „ 1.— „ 1.40 „ „
BOEUF et PORC SALÉ „ „ —.90 „ 1.30 „ „
BEAU RAGOUD „ „ à Fr. 0.90 „ „
CERVELAS à Fr. —.20 la pièce et Fr. 2.20 la douzaine
SAUCISSES AU FOIE: Fr. 1.40 la livre
SAINDOUX PUR LARD en baril de 50 kg. Fr. 2.30 le Kg. au détail Fr. 2.60 le Kg.
N. B. Prière de toujours bien indiquer le prix de la marchandise désirée.

LES PASTILLES MONTANINE
préviennent et guérissent les maladies des voies respiratoires. La boîte fr. 1.50 par la Pharmacie Internationale Montana-Vermala, Station climatique

Arbres fruitiers à couteau et à cidre
Arbres forestiers et d'ornement. Rosiers, Arbustes, Plantes vivaces. CATALOGUE, Exposition nationale 1914, Médaille d'Or.
Pépinières de Cressy: H. Hertzschuch, Onex, Genève

SI VOUS TOUSSEZ prenez les véritables **BONBONS** AUX **BOURGEOIS DE SAPIN**
Méfiez-vous des imitations **EXIGEZ LE NOM** **20 ANS DE SUCCÈS**
MODELE  DÉPÔSE **HENRI ROSSIER**
Henri Rossier, Lausanne

Fabrique de Meubles
REICHENBACH FRES
S. A., SION
Ameublements complets en tous genres pour Hôtels, Pensions et Particuliers
Vente par acomptes -0- Devis sur demande
SION - Magasins Avenue de la Gare à côté de la Manufacture Valaisanne de Tabacs et Cigares - SION
TELEPHONE 35 -0- TELEPHONE 105

Bronze mécanique à fr. 2.70 le kg.
Vieux cuivre à fr. 4.30 le kg.
„ **laiton** à fr. 2.30 le kg.
„ **bronze** à fr. 2.70 le kg.
Vieilles laines à fr. 2.50 le kg.
Tels sont les prix que

Chaillet-Leduc
Lausanne et Renens Téléph. 1823
paie pour ces articles au comptant. Achète toute autre vieilles matières.

Ecoulements, Goutte militaire et toutes l s
Maladies des voies urinaires
sont guéris radicalement par l'emploi du

Santal Charmot
Supprime toute douleur, facilite la miction et rend claire les urines les plus troubles.
Fr. 4.50 la boîte, dans toutes les pharmacies.
Pour le gros: S'adresser S. A. Aug. Amann, Lausanne.

Persil
lave tout seul!
Soudé à blanchir „Henco“

LOTERIE
pour la construction du Musée d'Histoire naturelle à Aarau. la plus grande, la plus intéressante ayant
le tirage le plus proche
8889 lot gagnants de total francs
160.000
GROS LOTS FRANCS:
1 à 25.000
1 à 10.000
2 à 5.000
5 à 2.000
10 à 1000.— etc., tous en espèces
Prix du billet, fr. 1.—
pour fr. 10.— 11 billets
pour fr. 15.— 17 „
pour fr. 20.— 23 „

LOTERIE du THÉÂTRE de SURSEE
4454 lots gagnants de francs
75.000
3 à 10.000
2 à 5.000
etc., etc., tous en espèces.
Prix du billet, fr. 1.—
Sur 10 billets, 1 gratuit; sur 15 billets 2 grat.; s. 20 bill., 3 grat.
Demandez la série de 11 BILLETS pour fr. 10.— (soit 8 billets d'Aarau et 5 de Sursee).
Envoi contre remboursement par le Dépôt général: M. B. Peyer, rue de Staël, 3, Genève

Le „Journal et Feuille d'Avis du Valais“ est envoyé gratuitement pendant le mois de décembre aux nouveaux abonnés pour l'année 1916

Grand Conseil

Séance de jeudi, 11 nov. Présidence de M. Joseph Ribordy

Loi sur les hôtels, auberges et débits de boissons

On attaque aujourd'hui le gros morceau de la session le projet de loi sur les auberges et débits de boissons; mais contrairement à ce qu'on pensait, ce projet, pas plus que celui de la création d'une banque cantonale, ne paraît devoir donner lieu à des débats bien animés. La commission, elle-même, après l'avoir étudié consciencieusement pendant une semaine entière, n'a trouvé que peu de retouches à y faire tant il a été établi avec soin par le Conseil d'Etat.

Après la lecture des copieux rapports français et allemand présentés par MM. A. Delafoye et F. Burgener, l'entrée en matière est votée, ainsi que les considérants ainsi conçus:

« Attendu qu'il est dans l'intérêt du bien être moral et matériel du peuple de limiter le nombre des auberges et des débits de boissons, ainsi que de régler l'exercice de cette industrie et du commerce en détail des boissons alcooliques;

« Voulant réunir les principales dispositions relatives à la lutte contre l'alcoolisme, sur la proposition du Conseil d'Etat, ordonne »

On aborde le chapitre I: « Dispositions générales ». L'art. 1er est adopté sans modification:

« Art. 1er. — L'exploitation d'hôtels, de pensions, d'auberges, de débits de boissons et d'autres établissements similaires et le commerce en détail des boissons alcooliques ne peuvent être entrepris sans une autorisation. Cette autorisation est accordée, selon les cas, sous la forme d'une concession ou d'une patente, moyennant le paiement d'une finance déterminée par la loi.

« Cette finance ne constitue pas un impôt mais une taxe d'autorisation ».

« Art. 2. — Les concessions pour exploitation d'hôtels et de tous établissements comportant le logement de voyageurs ou de pensionnaires ainsi que les patentes pour le commerce en détail des boissons alcooliques sont accordées par le Conseil d'Etat.

« Les concessions pour l'exploitation de restaurants, de pensions alimentaires et de débits de boissons sont accordées par le Conseil communal ».

M. Laurent Rey serait d'avis de donner au Conseil d'Etat également le pouvoir d'accorder les concessions pour les restaurants et débits de boissons, en lieu et place des communes: « Beaucoup de ces dernières, dit-il, seraient d'accord de se décharger sur le gouvernement de cette prérogative ». Il ne veut cependant pas aller aussi loin, mais ajouter simplement au dernier alinéa de l'art. 2 une phrase obligeant les conseils communaux à demander pour chaque cas de concession, l'approbation du Conseil d'Etat. Ce dernier aurait ainsi le contrôle de toute la loi.

La commission ne croit pas qu'il y ait lieu de supprimer ce droit communal. Si quelques communes se sont montrées jusqu'ici trop larges dans l'octroi des concessions, il faut reconnaître que la plupart se montrent très sévères. La proposition de M. Rey a en outre l'inconvénient d'offrir des difficultés pratiques. Comment le Conseil d'Etat pourrait-il s'occuper de l'octroi des concessions de toutes les petites communes de village. Il faudrait créer un inspecteur cantonal des pntes! (Rires).

M. Couchepin, Chef du Département de Justice et Police, auteur de la loi, rassure M. Rey et fait observer que ce droit communal est de séculaire tradition; la loi de 1803 déjà donnait cette compétence aux communes; en 1886, lors de la discussion d'une nouvelle loi sur les auberges aucune voix ne s'est élevée pour l'abolir et il n'y a pas lieu de le faire aujourd'hui; d'autant plus que le nombre de débits de boissons fixé par la loi à 1 pour 200 habitants enlève toute sa raison d'être à la proposition de M. Rey. Il n'y a actuellement, dans tout le canton que 35 communes qui n'aient pas un nombre d'établissements supérieur à la proportion fixée. Toutes les demandes de concession dépassant cette proportion seront soumises d'office au Conseil d'Etat.

M. L. Rey répond en exprimant la crainte que la loi de 1915 ne soit pas plus appliquée que celle de 1886 dans certaines communes où les autorités n'osent pas refuser des concessions à des personnages un peu influents.

Ce dernier argument ne convainc pas les députés qui rejettent à une grande majorité l'amendement du député de Monthey et votent l'art. 2 tel qu'il est.

« Art. 3. — Sans préjudice des conditions spéciales prescrites par la loi, les concessions et les patentes peuvent être refusées dans l'intérêt du bien-être public et si elles ne répondent pas à un besoin ».

Cet article est voté avec l'adjonction suivante proposée par la commission: « Tout motif de refus devra être porté à la connaissance des intéressés ».

A propos de cet article, M. Dallèves demande si on ne pourrait pas prévoir une disposition semblable en regard de la construction des hôtels étant donnée la crise actuelle.

M. Couchepin fait observer que le message du Conseil d'Etat s'explique clairement à ce sujet. Il est évident que la clause de l'art. 3 pourra aussi s'appliquer à des concessions en faveur de nouveaux hôtels. Chaque fois que la construction d'un hôtel sera de nature à contribuer à la dépression économique le Conseil d'Etat pourra l'interdire: « Nous sommes d'ailleurs ici en bonne compagnie, puisque le Conseil d'Etat lui-même, en vertu de ses pleins-pouvoirs a utilisé cette arme. Les pleins-pouvoirs du Conseil fédéral ne sont pas illimités; c'est pourquoi nous voulons marquer doré et déjà dans la loi une disposition de ce genre ».

M. Dallèves se déclare satisfait à condition que l'on insère au protocole l'interprétation donnée par M. Couchepin.

Adopté. Les art. 4, 5 sont votés sans modifications ils prévoient que les concessions et patentes ne sont délivrées qu'à une personne déterminée pour un bâtiment et un local déterminé. Les établissements doivent posséder une enseigne qui ne peut être modifiée sans autorisation; de même il ne peut y avoir dans une localité, deux enseignes portant le même nom.

Chapitre II. — Concessions accordées par le Conseil d'Etat

L'art. 6 dit que les concessions accordées par le Conseil d'Etat ont pour but l'exploitation d'hôtels et de tous établissements dont le logement avec ou sans pension. Elles sont accordées pour une durée qui ne pourra pas dépasser dix ans. A l'expiration de ce terme, elles pourront être renouvelées.

Les demandes de concession qui sont du ressort du Conseil d'Etat sont adressées au Département des finances.

Elles doivent indiquer les noms et prénoms du demandeur, son origine, son domicile, le lieu et la date de sa naissance et désigner le bâtiment ou les locaux objets de la concession ainsi que l'enseigne de l'établissement. Les plans du bâtiment ou des locaux et, sur requête, le casier judiciaire, seront joints à la demande.

La commission propose d'ajouter à ce dernier alinéa: « le genre d'établissement que le requérant compte exploiter ».

M. Graven demande qu'on ajoute aussi: « Elles doivent être accompagnées d'une déclaration de bonne conduite émanant de l'autorité communale du dernier domicile » ce qui se pratique d'ailleurs déjà actuellement.

L'art. 6 est voté avec ces deux amendements.

Art. 7. — « Le Département des Finances ouvre une enquête sur les demandes qui lui sont adressées. Il porte celles-ci à la connaissance du public par une insertion au « Bulletin Officiel » en invitant les personnes qui auraient des observations à formuler à les adresser au Département dans les 15 jours ».

Adopté avec cette adjonction: « Le préavis du Conseil d'Etat pourra être requis ».

L'art. 8 disant: « Les concessions sont accordées par le Conseil d'Etat, sur le préavis du Département, contre paiement d'un droit de concession de fr. 5.— à fr. 1000.—, selon l'importance de l'établissement (nombre et valeur des chambres) et la durée de la concession » est adopté sans modification.

Art. 9. — La concession sera refusée:

- a) lorsqu'elle présente un danger d'ordre public;
- b) lorsque le demandeur n'offre pas les garanties nécessaires pour l'exploitation d'un établissement de ce genre;
- c) lorsque la situation du bâtiment ou des locaux de celui-ci ne répondent pas aux exigences d'ordre hygiénique ou de police;
- d) lorsque le demandeur ne possède pas l'exercice de ses droits civils.

M. H. Leuzinger propose d'ajouter un littra disant que la concession sera refusée en cas de construction nouvelle lorsque la construction porterait atteinte à l'aspect d'un site intéressant; afin, dit-il, qu'on ne puisse pas défigurer « le visage aimé de la patrie ».

L'art. 9 est voté avec l'adjonction proposée par M. Leuzinger, acceptée avec empressement par M. le Conseiller d'Etat Couchepin.

Art. 10. — « La concession pourra être refusée:

- a) lorsque le demandeur ou les personnes qui vivent en ménage avec lui ne jouissent pas d'une bonne réputation.
- b) à ceux qui ont été condamnés à plusieurs reprises pour contrevention à la présente loi et à ses dispositions d'exécution ou aux prescriptions légales sur la police des denrées alimentaires ».

Cet article est voté avec l'adjonction suivante:

c) à ceux qui ne sont pas au bénéfice d'un permis de séjour ou d'établissement.

Les art. 11 et 12 sont votés. L'art. 11 dit qu'à titre exceptionnel on pourra accorder des concessions en vue de l'utilisation de bâtiments non construits sur la production des plans et moyennant que la construction soit achevée dans un délai maximum de deux ans.

L'art. 12 bis soumet les cafés faisant partie d'un hôtel aux mêmes prescriptions que les autres établissements dont la concession est octroyée par les communes.

Sur une observation de M. Alexandre Seiler, hôtelier, M. Couchepin dit que cette disposition n'est pas nouvelle. Elle existe déjà dans la loi actuelle. Il n'y a pas lieu de créer de privilège en faveur des cafés ouverts au public et se trouvant dans un hôtel.

L'art. 12 bis est adopté.

Chapitre III. — Concessions accordées par le Conseil communal

Art. 13. — « Ne peuvent être exploités, sans une concession du conseil communal:

- a) Les restaurants, pensions alimentaires (ouvertes au public) et tous établissements a-

- nalogues;
- b) Les cafés, les débits de boissons et les cercles privés dans lesquels il est servi des boissons;
- c) Les cafés sans alcool; les pâtisseries-crémeries, les cafés-chocolats et autres établissements de même genre ».

Adopté. Nous arrivons à l'art. 14 qui constitue l'innovation principale de la loi, car il limite le nombre des débits de boissons à 1 pour 200 habitants.

« Art. 14. — Dans la règle, le nombre des débits de boissons alcooliques concédés dans une commune ne peut excéder la proportion d'un pour 200 habitants calculés sur la base de la population de résidence du plus récent recensement.

Toutefois, lorsqu'il s'agit de nouvelles concessions, les conseils communaux sont autorisés à élever le chiffre de cette proportion.

Des concessions pourront être accordées en dérogation à la règle fixée au premier alinéa lorsque des circonstances spéciales, telles que la multiplicité et l'éloignement respectif des villages d'une même commune, une station importante d'étrangers ou un grand mouvement de voyageurs, le voisinage d'établissements industriels occupant de nombreux ouvriers, l'extension des localités et la création de nouveaux quartiers en démontrent le besoin.

Ces concessions, accordées à titre exceptionnel, devront être approuvées par le Conseil d'Etat ».

D'après une statistique dressée par le Conseil d'Etat il y a actuellement, dans les principales localités du canton: Brigue, 48 cafés; Viège 23; Loèche 31; Sierre 45; Sion 64, Bagnes 41; Martigny 33; St-Maurice 28; Monthey 54.

Avec la proportion fixée par la loi; il ne devra plus y avoir que: Brigue 13 cafés; Viège 7; Loèche 8; Sierre 15; Sion 33, Martigny 13; Bagnes, 20; St-Maurice 11; Monthey 21.

Il y aura des difficultés énormes à réduire dans une telle proportion le nombre des établissements. C'est pourquoi l'art. 81 de la loi prescrit que les établissements surnuméraires ne seront supprimés que par voie d'extinction. Il se passera ainsi un certain nombre d'années avant que la loi produise son plein effet.

L'art. 14 est voté.

En ce moment un roulement inopportun de tambours devant l'hôtel de ville vient interrompre les délibérations. On ne s'entend plus et le président doit lever la séance. Il est d'ailleurs midi.

Séance de vendredi, 12 novembre. Présidence de M. Jos. Ribordy.

Budget. — Département militaire

L'examen du projet de budget est repris au Département militaire.

La commission propose de réduire de 1600 à 1000 francs le crédit affecté au conseil de recrutement, ensuite de la suppression des examens pédagogiques de recrues.

M. Burgener, Chef du département, dit que la commission fait erreur. Le crédit de fr. 1600 n'est pas destiné à payer les experts pédagogiques lesquels sont directement rétribués par la Confédération; il est absorbé par les dépenses du conseil de recrutement, notamment le paiement du commandant d'arrondissement, de secrétaires, de quelques officiers et plantons.

Au vu de ces explications, la commission retire sa proposition.

A la rubrique « eau et éclairage des casernes » la commission trouve le chiffre de 2000 francs trop élevé.

M. Burgener répond que ce crédit a été porté en vue des écoles militaires qui doivent être tenues à Sion. Grâce à de vives instances du Conseil d'Etat et des autorités de la ville, nous avons pu obtenir cette année une école de recrues d'infanterie de montagne en ce moment dans nos murs; nous devons avoir également une école de recrues d'artillerie de montagne qui, au dernier moment et sans motifs bien nettement établis, a été transférée à Thoune. D'autre part nous avons eu tout l'hiver passé à loger le dépôt de chevaux. Nous espérons, pour 1916 également, avoir à Sion une école d'infanterie de montagne et nous aurons cet hiver pendant 4 ou 5 mois un effectif de 150 hommes pour soigner les 500 mulets d'Espagne achetés par la Confédération. Il y a lieu d'ailleurs de remarquer que ces sommes sont remboursées par la Confédération.

M. Burgener dit en terminant qu'il ne voit cependant aucun inconvénient à ce que le crédit soit réduit à 1000 fr.

Département de l'Instruction publique

Au Département de l'Instruction publique M. Georges Morand demande:

« Est-il vrai que l'école normale des institutrices ait été abandonnée à une congrégation qui s'est distinguée plutôt par la culture maraîchère que par l'enseignement? Quelle garantie l'Etat a-t-il à ce sujet? »

M. Burgener, Chef du département, répond: « La convention qui a été passée avec la direction de l'orphelinat des filles concernant l'école normale des institutrices a été soumise à une commission de gestion et par conséquent tacitement ratifiée par le Grand Conseil. Il n'est nullement question de confier aux sœurs de l'orphelinat l'Instruction de nos institutrices.

La direction de l'orphelinat devra mettre au service de l'Etat le personnel nécessaire muni du brevet de capacité d'enseignement à l'école normale; dans ce but elle a, elle-même, passé une convention avec les Ursulines de Fribourg qui fournit ce personnel enseignant; ce dernier n'est pas exclusivement congréganiste; il demeure réservé que le personnel laïc actuel pourra rester en place de son vivant. Par la suite l'Etat ne pourra pas imposer un personnel laïc; mais il a la conviction que la Direction tâchera d'avoir

toujours un personnel mixte à la hauteur de sa mission. C'est une erreur de croire que les bonnes sœurs de l'orphelinat soient en même temps maîtresses de nos institutrices.

M. Morand émet le vœu qu'on n'écarte pas de parti-pris le personnel enseignant laïc du pays.

Sur ce la discussion est close et l'on continue la lecture des chiffres.

La commission demande si les visites des médecins scolaires sont obligatoires, combien de fois elles doivent avoir lieu et à quelles époques.

M. Burgener répond que, conformément à la loi, il y a annuellement une visite obligatoire faite par les médecins scolaires au début de chaque année scolaire. L'année dernière cette visite a été supprimée par raison d'économie mais cette économie a été mal placée. De plus en plus nous avons la conviction que l'inspection faite par les médecins scolaires est nécessaire. C'est peut-être parce qu'elle n'a pas eu lieu qu'on a remarqué pendant le dernier cours scolaire une recrudescence d'épidémies qui ont obligé de fermer plusieurs écoles. L'hygiène dans nos villages laisse encore généralement à désirer. Il est nécessaire que les nations d'hygiène pénètrent dans les familles.

M. J. Couchepin attire l'attention du département sur l'insuffisance de l'enseignement de la gymnastique dans le canton. Il est absolument nécessaire de remédier à cet état de choses et de mieux préparer nos jeunes gens à leur école de recrues. Cette dernière devient une vraie torture pour nos jeunes montagnards non formés par la gymnastique.

M. Burgener dit que le département ne méconnaît nullement l'importance de la gymnastique. Il ne manque jamais l'occasion d'engager les instituteurs à mettre en pratique les leçons qu'ils ont reçues. Chaque année quatre ou cinq d'entr'eux sont envoyés hors du canton suivre des cours spéciaux. D'autre part le département encourage moralement et financièrement les cours militaires préparatoires auxquels on témoigne une indifférence par trop grande dans beaucoup de communes.

A propos d'une remarque faite par M. Raoul de Riedmatten sur la part de l'Etat à l'alimentation de la Caisse de retraite des instituteurs, M. Dr. H. Seiler, directeur des finances attire l'attention du Grand Conseil sur la diminution considérable du fonds de la caisse spéciale qui a diminué de 12000 fr. l'année dernière; ce fonds est en voie de disparition. Il est bon qu'on sache dès maintenant qu'une dépense assez forte attend la Caisse d'Etat.

Département des Travaux publics

Le Grand Conseil adopte encore les dépenses du Département des Travaux publics, lesquelles ne donnent lieu qu'à une ou deux observations de la commission et ne subsistent pas de modifications importantes.

L'examen du budget est ainsi terminé; il ne reste qu'à lire la récapitulation des recettes et des dépenses, ce qui est renvoyé à une autre séance.

Loi sur les cinématographes

Le Grand Conseil aborde en seconde lecture le projet de loi sur les cinématographes. Les rapporteurs annoncent que la commission présente le projet vierge de toute modification.

La loi est adoptée dans son ensemble sans discussion.

Le but de la nouvelle loi qui va être soumise au vote populaire est de protéger la moralité publique contre les abus des représentations cinématographiques.

L'exploitation, à titre permanent ou temporaire de cinématographes ne peut être entreprise sans une autorisation du Département de Justice et Police. Il pourra être exigé des tenanciers des garanties personnelles de moralité et les mesures de sécurité nécessaires pour les opérateurs et les spectateurs.

La taxe de colportage à percevoir par l'Etat sera de fr. 10.— à fr. 100.— par représentation ou de fr. 200.— à fr. 1000.— par mois, et la finance à payer à la Caisse communale sera de fr. 10.— à fr. 100.— par jour.

Toutes exhibitions ou représentations de scènes contraires à la morale ou à l'ordre public ou manifestement offensantes, et notamment celles qui sont de nature à surexciter les passions, à suggérer ou à provoquer des crimes ou des délits, sont interdites.

Il est interdit aux personnes qui exploitent des cinématographes ou des établissements similaires d'admettre des enfants âgés de moins de seize ans, même accompagnés de leurs parents, aux représentations qui ne sont pas spécialement destinées à l'enfance.

Les contraventions à la loi sont passibles d'une amende pouvant s'élever à 100 francs.

Correction de la Dranse

Le Grand Conseil adopte d'urgence en deux débats le décret concernant la correction de la Dranse au lieu dit « Rossetan » sur le territoire des communes de Martigny-Bourg et Combe.

A propos de ce décret, M. J. Couchepin estime que les communes devraient être consultées pour l'adjudication des travaux.

M. Dallèves fait observer que, dans les considérants du décret allemand on emploie l'expression « département suisse de l'intérieur » au lieu de département fédéral. Il rappelle les polémiques de presse soulevées par l'introduction de cette expression nouvelle et demande qu'on maintienne le mot « fédéral ».

M. Couchepin répond que les documents fédéraux et spécialement celui ayant trait au subsidie en faveur de la correction de la Dranse se servent du mot « suisse » et non « fédéral ». C'est pour ce motif et sans aucune mauvaise intention que ce mot a été maintenu dans le texte allemand du décret.

Au vote la proposition de M. Dallèves est adoptée à l'unanimité.

Route de Naters à Belalp

Avant de lever la séance, le Grand Conseil adopte encore le décret concernant la correction du chemin muletier de Naters à Belalp.

Faits divers

BOUVERET —

Une station provisoire
La nouvelle halte provisoire de Saint-Gingolph suisse sera ouverte au public dès et y compris le dimanche 14 novembre prochain.

Le ravitaillement de l'armée par les communes

Le Conseil fédéral a pris un arrêté fixant à partir du 1er novembre 1915 la portion journalière à livrer par les communes des places de rassemblements de corps pour les jours de la mobilisation à 600 gr. de pain, 250 gr. de viande fraîche, 50 gr. de fromage, 3 décis de lait frais ou 2 décis de lait et 20 gr. de café rôti, 50 gr. de chocolat, 150 gr. de légumes secs, du sel et autres assaisonnements, sans parler du combustible nécessaire.

Les communes touchent 1 fr. 20 par ration journalière. Le même dédommagement sera versé aux cantons pour les jours de rassemblements des détachements de recrues. Le département militaire est autorisé à verser un dédommagement supplémentaire aux communes qui peuvent faire la preuve que du premier mai au 31 octobre 1915, elles ont subi du fait des livraisons à l'armée les jours de mobilisation, une perte sensible.

Du cidre au lieu de la bière

Le comité central de l'Association suisse des cafetiers, réuni à Zurich, a décidé, à l'unanimité, de faire d'énergiques efforts pour amener la suppression du contrat de protection de la clientèle de l'association suisse des brasseurs. Il a décidé aussi de faire les démarches nécessaires pour empêcher une élévation de prix des bières suisses. Dans le cas où cette action n'aboutirait pas auprès des brasseurs, les cafetiers recourraient au boycottage et introduiraient la vente du cidre.

La première neige

St-Martin a manqué cette année à la tradition: au lieu de nous accorder un second été comme il le fait généralement, il nous a amené la première neige; celle-ci a fait son apparition dans la nuit du 11 au 12 revêtant de blanc la plaine du Rhône.

Mercredi une bise froide avait déjà secoué le feuillage mourant des arbres, qui s'éparpillait en tourbillonnant sur le sol. C'est pourtant bien tôt encore pour l'hiver.

Le Brigue-Dissentis

Mercredi soir s'est opérée sur la ligne de la Furka la jonction de la voie Dissentis-Andermatt. La vallée du Rhône est maintenant reliée par rails à la vallée du Rhin.

SION — Représentation Dicksonn

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la représentation de l'illusionniste « Dicksonn » qui sera donnée dimanche 14 novembre à 8 h. 1/4 au théâtre de Sion.

Chronique agricole

Société sédunoise d'agriculture

Les membres de la Société sédunoise d'agriculture sont avisés que la distribution des prix aura lieu, le dimanche 21 courant, sur la Planta. Le rendez-vous pour le cortège auquel les membres sont priés de bien vouloir prendre part, est fixé à 1 h. 1/2 de l'après-midi, devant le Café industriel.

En vertu d'une décision antérieure du Comité, les récompenses qui ne seraient pas retirées par leurs propriétaires, au moment de la distribution, ne seront pas délivrées plus tard. Le Comité.

Statistique des marchés au bétail

Foire de Martigny-Ville, le 8 novembre.

Animaux présentés	vendus	Prix
Chevaux	4	—
Mulets	2	—
Anes	3	1 220 —
Taureaux repr.	2	—
Vaches	137	43 300 550
Genisses	57	20 250 470
Veaux	34	10 140 180
Porcs	28	25 80 200
Porcelets	143	140 25 43
Moutons	18	10 20 40
Chèvres	27	10 50 60

Faible fréquentation de la foire. Bonne police sanitaire.

Nouvelles de la Suisse

Une proclamation du général Wille à l'occasion du centenaire de Morgarten

On nous communique la proclamation suivante:

Quartier-général, Berne, le 8 nov. 1915. — Il y a six siècles, au Morgarten, le 15 novembre 1315, les hommes de Schwytz, d'Uri et de l'Unterwald ont conquis par les armes, pour leur jeune Confédération, le droit à l'indépendance et à la liberté.

De l'alliance entre trois petits pays — cependant assez forts pour affirmer contre de puissants voisins leur volonté de vivre et par conséquent leur droit à l'existence — est née la Suisse. Et la Suisse, prospère aujourd'hui, respectée de toute l'Europe, au milieu de la plus grande guerre que l'humanité ait jamais connue et qui gronde tout autour de notre territoire, continue à jouir dans la paix de cette indépendance et de cette liberté.

Le premier sentiment de reconnaissance, nous laissons à nos concitoyens, nous, nous le donnons à nos contemporains, nous le donnons à nos descendants, nous le donnons à nos frères de l'étranger. Soyons bien persuadés, seul peut se réjouir sans arrière-pensée des grâces que le Ciel lui accor-

de et seul peut attendre avec confiance le secours du Ciel, qui veut en être digne et subordonne complètement à cette volonté ses petits intérêts égoïstes.

Il ne suffit pas d'aimer son pays et, pour lui d'être prêt à combattre et à mourir. A l'heure grave où nous sommes, un autre devoir, plus important encore, s'impose: faire et supporter joyeusement tout ce que les chefs responsables jugent nécessaire et peuvent exiger afin que notre armée entière, — si, comme les hommes de Morgarten, elle trouve un jour devant elle un ennemi plus nombreux, — affermie dans sa confiance en Dieu et en ses propres forces, soit en état de lutter et de vaincre.

Mais il ne faut à aucun prix que cet empressement à remplir nos devoirs fut affaibli par l'idée que, selon toute vraisemblance, la Suisse ne sera pas entraînée à son tour dans la guerre européenne. Car, si une telle idée allait, même dans la plus petite mesure, diminuer notre volonté d'assumer allègrement les charges qu'exige de nous la préparation à la guerre — alors, une fois celle-ci terminée, nous ne serions plus cette vieille Confédération saine et forte qui doit à elle seule son droit à l'existence et à la liberté.

Nous ne pourrions donc célébrer avec fruit le sixième centenaire de Morgarten, et nous ne serons des fils vraiment dignes de leurs pères, que si nous sommes tous pénétrés de cette conviction.

Nos soldats qui gardent en armes nos frontières, devront donc, en fêtant le 15 novembre un anniversaire aussi glorieux, acquiescer de ce grand devoir la claire conscience et le sentiment profond.

Le Général:

Wille

Valeurs suisses saisies en France

Il se confirme que des envois de valeurs expédiés par des banques suisses, parmi lesquelles la Banque nationale, ont été retenus en France, où l'on estimerait qu'il s'agit de plus provenant des puissances centrales et destinés à des ressortissants d'Etats en guerre avec la Quadruple-Entente. La saisie de ces envois destinés à l'Amérique, à l'Espagne et à d'autres, aurait, suivant la « Zurich Post » commencé dans les premiers jours de septembre, mais comme les communications postales avec l'étranger sont actuellement fort lentes, on ne se serait aperçu de la chose que tout dernièrement. Les valeurs ont été retenues sur l'ordre des autorités militaires.

Les banques intéressées se sont adressées au département politique pour demander son intervention diplomatique. Le département s'est mis la semaine dernière en rapport avec le gouvernement français, dont on attend la réponse.

Un aigle:

De la « Liberté » de Fribourg: M. Louis Pillier, peintre, à Arconciel, a fait une superbe capture lundi après midi, un peu au-dessus du chemin qui conduit de la passerelle de Hauterive à Arconciel. Comme il chassait le renard, M. P. vit planer un grand oiseau dont les dimensions l'intriguèrent. Il le visa et l'abattit. Sa surprise fut grande en constatant qu'il s'agissait d'un aigle royal.

Nous avons pu voir ce beau spécimen, devenu rare, de notre faune alpestre. Ses ailes mesurent 2 m. 20 d'envergure. Le plomb qui l'a atteint n'a guère endommagé le plumage. On avait déjà aperçu le vorace en septembre dernier dans les parages de la Sarine, aux environs d'Arconciel.

LA GUERRE

Lord Kitchener en Egypte

Lord Kitchener qui était arrivé mercredi à Rome, a quitté cette ville jeudi, pour se rendre en Egypte par la voie de Brindisi. Il est escorté par des navires de guerre britanniques.

On dit qu'il se rend en Egypte pour y préparer une nouvelle défense contre les attaques turco-allemandes.

Mitrovitza capitale serbe

On mande de Salonique à la Correspondan-

ce slave que le gouvernement serbe a fixé son siège à Mitrovitza, où se trouve le président du conseil avec tous les membres du cabinet et les fonctionnaires des ministères.

Une revue par le roi de Grèce

A l'occasion du troisième anniversaire de la prise de Salonique, le roi de Grèce a passé en revue cinq régiments d'infanterie. C'est la première fois, depuis sa maladie, qu'il sortait dans la ville d'Athènes. Il paraissait en très bonne santé et fort heureux. Sur tout le parcours, la foule l'a vivement acclamé. Lorsque l'automobile royale arriva sur le champ des manœuvres, l'armée lui a fait une ovation enthousiaste. Le roi était accompagné par la reine et sa fille.

Paquebot italien coulé. — Trois cents victimes.

Voici des détails complémentaires sur le pavillage du paquebot italien « Ancona » par un sous-marin autrichien au sud de la Sardaigne:

Vers midi l'« Ancona » aperçut deux sous-marins qui, à la faveur du bruit de la sirène, de la brume épaisse et de la vitesse réduite du navire, avaient pu découvrir l'« Ancona » et s'approcher de lui. Tous deux battaient pavillon autrichien. Plusieurs naufragés affirmèrent qu'au moment de leur apparition, les sous-marins battaient pavillon allemand qui fut aussitôt remplacé par le pavillon autrichien.

Le sous-marin qui était le plus visible, mesurait cent mètres de longueur environ et portait un canon de 76 à l'avant et un autre à l'arrière. L'autre sous-marin se plaça à travers la route de l'« Ancona » qui essaya de fuir. A peine l'« Ancona » fut-il touché que le commandant fit mettre les canots à la mer. Immédiatement après que la huitième embarcation fut mise à la mer, l'« Ancona » coula, piquant de l'avant. Les passagers et l'équipage qui étaient restés à bord et s'étaient réfugiés sur le pont arrière furent engloutis avec le navire.

Les huit embarcations partirent dans la direction du sud. A six heures, elles aperçurent un bateau dont les feux étaient éteints. Elles lui firent des signaux à l'aide de feux de bengale. Le navire s'approcha; mais les sous-marins qui suivaient les naufragés ayant allumé les projecteurs à l'aide desquels ils exploraient l'horizon, le navire changea de route et disparut dans la nuit.

Chaque barque continua alors sa route séparément. L'une d'elles, montée par le lieutenant Salvemini et 26 personnes, accosta mardi à 9 h. du matin, sur la plage de Sidi-daoud, le presqu'île du cap Bon (golfe de Tunisie) où les survivants furent accueillis par la population européenne. Le lieutenant Salvemini estime que huit barques, contenant 240 personnes et le reste de l'équipage auraient péri. Une autre barque contenant le commandant de l'« Ancona » et 28 personnes fut recueillie dans la matinée de mercredi dans l'île Zemra par un baliseur provenant de Sidi-aoud, qui embarqua les passagers et qui, aidé d'un autre baliseur, fit des recherches dans les parages du Cap Bon, puis rentra au port.

Un correspondant du « Corriere della Sera » dit que le sous-marin, non content d'avoir coulé le navire, tira encore quelques coups de canon contre les canots de sauvetage, en tuant un homme, une femme et deux enfants dont les cadavres se trouvent maintenant à Bizerte. Il disparut ensuite, se dirigeant probablement vers l'Égée.

Un dépêche Wolff, de Berlin, dit que le vapeur ayant essayé de fuir, le sous-marin a été forcé de faire usage de ses canons.

Le secrétaire pour l'émigration à Rome publie une liste suivant laquelle les survivants de l'« Ancona » seraient au nombre de 102 hommes, 27 femmes et 12 enfants. Au nombre des rescapés se trouvent 16 Grecs, un Arménien et un Russe.

On dit que 41 hommes de l'équipage et 4 passagers sont arrivés à Malte.

D'après le « Corriere della Sera », les émigrants étaient tous de la Vénétie et des Pouilles. Suivant une dépêche de Naples à la « Tribuna », parmi les passagers se trou-

vaient sir Cecil Grey et 24 autres sujets américains. La « Tribuna » ajoute que l'ambassadeur M. Nelson Page a fait télégraphier mercredi matin à Naples à la direction de la compagnie de navigation italienne, pour connaître si vraiment il y avait à bord de l'« Ancona » des sujets nord-américains.

Le couronnement du mikado

Mercredi a eu lieu, à Kyoto, la ville sainte du Japon, la cérémonie du couronnement de l'empereur Yoshihito.

A vrai dire, il ne s'agit pas d'un couronnement, car il n'y a au Japon ni couronne, ni onction sacrée du souverain. C'est une consécration du nouvel empereur par un hommage rituel solennel rendu par lui à ses ancêtres et auquel s'associe le peuple tout entier. Ces fêtes durent un mois. Elles ont commencé le 6 novembre, par le départ de l'empereur et de son cortège à Tokyo, pour Kyoto, où l'empereur a déposé, le lendemain, au pavillon sacré appelé le Shunko-Den, l'épée, le miroir et les joyaux légués par le premier empereur de la dynastie Meiji.

Mercredi a eu lieu la cérémonie la plus solennelle au Shunko-Den où, devant la chaise du Kashiko-Dokoro, le mikado a rendu hommage aux esprits de ses ancêtres, a demandé leur protection et proclamé son accession au trône, en présence des princes du sang, des grands dignitaires et fonctionnaires et des ambassadeurs des puissances.

L'après-midi, dans le Shishin-Den, salle d'honneur du palais, le mikado, assis sur le Takami-kura ou trône impérial, et ayant à ses côtés les princes du sang, a reçu l'hommage de ses sujets et les honneurs divins.

Les représentants étrangers en grand nombre étaient présents. La foule, massée dans les rues les a acclamés avec enthousiasme lorsqu'ils se sont rendus au palais.

Jeudi a lieu la danse sacrée devant le Kashiko-Dokoro.

Le 14 novembre, le mikado, après s'être purifié, offrira aux esprits des ancêtres et aux dieux les premiers fruits de la récolte, le riz l'aliment national par excellence, le vin, etc. Le rite est nocturne et secret. C'est le Daijosaï où fête de la moisson.

Après une série de banquets et de fêtes le mikado ira révéler la chasse impériale à Ise, la Mecque du Japon, le 21 novembre. Le 24 le 25 et le 26, il retournera à Tokio où sera réintégré dans le sanctuaire impérial du palais la chasse du Kashiko-Dokoro, avec l'épée, le miroir et les joyaux symboliques.

L'armée italienne et le froid

Le journal « L'Italie » fait observer, avec faits à l'appui, que contrairement à une opinion superficielle, une force puissante et peu connue de l'armée italienne est justement sa capacité de résister à un hiver rigoureux.

Le journal romain rappelle que pendant la campagne de Russie de 1812, les soixante-dix mille Italiens supportèrent admirablement le froid de 26 degrés au-dessous de zéro: « Les étrangers, écrit notre confrère, oublient que l'Italie péninsulaire est un pays de hautes montagnes, qu'au centre, en Calabre et en Sicile, les crêtes dépassent 2000 mètres et atteignent presque 3000; que sur les Apennins le froid est aussi intense et les neiges aussi copieuses que dans la vallée du Pô.

C'est là, du reste, la raison des conquêtes glorieuses des anciens Romains.

« Les Italiens « des terres heureuses », où l'hiver est inconnu, sont une faible minorité; ce sont seulement les habitants de quelques secteurs de nos plages qui bénéficient d'un printemps continu. A peu de distance de Rome, le climat est rigoureux; en Toscane, aux Abruzzes, dans les Marches et les Romagnes, il l'est également. A l'exception de la vallée du Pô, où le thermomètre descend souvent à 10 degrés au-dessous de zéro et même plus bas, les plaines sont rares, tandis que les plateaux à quatre ou cinq cents mètres d'altitude, parmi les neiges, sont fréquents. » C'est pourquoi la superbe offensive de nos troupes au commencement des froids et des neiges n'est pour nous étonner aucunement. Nous savons très bien quelle est la résistance de notre race ».

La destinée du „Dacia“

S'il est un navire qui fit parler de lui, ce

fut bien le « Dacia »; on se souvient des démentés diplomatiques qu'il souleva. Ce vapeur, de 3,545 tonnes, appartenant à la compagnie allemande Hamburg-Amerika, avait été interné en Amérique où un citoyen américain d'origine allemande l'acheta, le fit changer de pavillon le baptisa « Margaret » et voulut lui faire des traversées d'Amérique en Europe. A son premier voyage, il fut pris par un croiseur français et amené à Brest.

Il a navigué depuis sous pavillon français et s'appelait « Yser ». Aujourd'hui l'« Yser » n'existe plus. Rencontré dans la Méditerranée par un sous-marin allemand, il a été coulé.

La campagne de Serbie

La lutte est chaude à l'ouest du Monténégro où les Autrichiens paraissent être sur la défensive; en Serbie, les Austro-Allemands gravissent les pentes des monts séparant la vallée de la Morava occidentale du sandjak de Novi-Bazar. Est-ce là que les Serbes organisent une ultime résistance?

Les Bulgares font quelques nouveaux progrès à l'est et additionnent les pièces de leur butin.

La légation de Serbie à Paris dit que les canons pris à Kraljevo par les Allemands n'ont aucune valeur militaire: c'étaient des armes conquises aux Turcs, aux Bulgares et aux Autrichiens pendant les guerres de 1912, 1913 et 1914. Les Serbes ont perdu des trophées et sauvé leur bonne artillerie.

On dément que les Français aient repris Velès aux Bulgares.

Ceux-ci appellent sous les armes tous les sujets jusqu'ici exemptés de service et âgés de 20 à 40 ans.

M. Denis Cochon, ministre sans portefeuille, s'est embarqué pour l'Orient; il va visiter la Macédoine.

Dernière Heure

Le prix du sucre

BERNE, 12. — Répondant à une circulaire de l'autorité fédérale relative à l'opportunité de fixer un prix maximum pour le sucre, tous les gouvernements cantonaux sauf un se sont prononcés en faveur de cette mesure, de sorte qu'on peut s'attendre à bref délai à un arrêté fédéral à ce sujet.

Comité de guerre anglais

LONDRES, 12. — Jeudi, à la Chambre des Communes, M. Asquith a annoncé que le nouveau comité de guerre du cabinet sera composé, pendant l'absence temporaire de lord Kitchener, des membres suivants: Du premier ministre, du premier lord de l'Amirauté du ministre des munitions, du secrétaire d'Etat aux colonies, du chancelier de l'Echiquier qui seront assistés dans leurs délibérations par des experts militaires, navals et diplomatiques.

Bulletin russe

PETROGRAD, 12. — A gauche de la Dvina, dans la région d'Ixkul, des éléments de nos troupes se sont emparés de la concourse de l'artillerie lourde, de la métairie de Berzemunde, faisant quelques dizaines de prisonniers allemands et prenant deux mitrailleuses. Deux contre-attaques lancées par l'ennemi ont été repoussées avec de grandes pertes du côté des Allemands.

Suivant des données complémentaires, au cours du combat dans la région nord du bourg de Kolka, outre 2000 soldats et 50 officiers, nous avons capturé encore 1500 soldats et 21 officiers et 11 mitrailleuses.

Dans les Balkans

SALONIQUE, 12. — Rien à signaler aujourd'hui sur tout le front des Alliés; les nouvelles troupes anglaises ont renforcé l'aile droite des Alliés.

L'évêque bulgare de Salonique, Ephipharius, a été déporté dans l'île de Naxos, par la police grecque. L'évêque a été convaincu d'avoir pratiqué l'espionnage au profit de la Bulgarie et d'avoir facilité les formations des

bandes de comitadjis.

Cette affaire cause une très vive sensation dans le pays.

Dissolution de la Chambre grecque
ATHENES, 12. — La Chambre grecque a été dissoute dans la soirée et les élections fixées au 6-19 décembre.

Lord Kitchener est-il démissionnaire?

LONDRES, 12. — A la Chambre des Communes, M. Hodge soulève la question de la saisie du journal « Le Globe »; il estime que lord Kitchener est réellement démissionnaire. M. Asquith oppose un démenti formel à cette déclaration. « Les seules personnes auxquelles lord Kitchener pouvait donner sa démission étaient le roi ou moi; mais lord Kitchener ne l'a donnée ni au roi ni à moi, il ne m'en a même pas soufflé un mot ».

(On sait que lord Kitchener vient de partir pour l'Egypte. Red.)

Le rédacteur du « Journal et Feuille d'Avis » remercie bien sincèrement en son nom et au nom de la famille, les nombreuses personnes qui ont témoigné leurs sympathies à l'occasion de la mort de sa chère mère.

Oh! hé! camarade!
Pourquoi envoyer ton linge à la maison?
Depuis que nous avons du
SAVON SUNLIGHT,
nous lavons notre linge nous-mêmes.



J'emploie chaque matin avec un réel plaisir le véritable Cacao à l'Avoine, Marque Cheval Blanc, car, depuis que je le prends je n'éprouve plus les désagréables petits maux d'estomac que j'avais auparavant.

Mme. E. C., Genève.
Depuis plus de 20 ans, cet excellent aliment est indispensable à des milliers de familles.

Aucune des nombreuses imitations n'a jamais atteint l'excellence de ce produit.
Seul véritable
Cartons rouges (27 cubes) à Frs. 1.30
Paquets rouges (poudre) „ „ 1.20
En vente partout.

A tout seigneur tout honneur!

Les **Pastilles Wybert-Gaba** sont depuis 70 ans un remède indispensable dans les familles. Leur efficacité est sans pareille contre les catarrhes, irritations, maux de gorge, bronchites, influenza, asthme, etc.

Refusez toute imitation! Les **Pastilles Wybert-Gaba** se vendent partout, mais seulement dans des boîtes bleues, à 1 franc.

NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA,
Maux de Tête
KEFOL
Soleil REMÈDE SOUVERAIN
Bouteille (10 gouttes) 1.50. Ch. Bussac, ph^m Genève
Toutes Pharmacies. Baizerle, «KEFOL».

Feuilleton du « Journal et Feuille d'Avis » (2)

Une étrange Veuve

Katherine repoussa la dure chaise de bois où elle était assise et s'étira.

Le geste n'était pas très distingué, mais il était naturel. Depuis bien des heures elle était restée penchée sur la petite roulette à vingt-six francs cinquante. Quand elle se fut bien étirée, elle demeura quelques instants immobile. Puis elle promena ses regards autour de la misérable petite pièce et vit que rien n'avait été rangé. La table n'avait point été débarrassée; les restes du dîner y traînaient avec la vaisselle à laver. Alors résolument elle chassa de sa pensée Midas, Crésus, Rockefeller Carnegie et autres milliardaires, pour obéir à l'appel impérieux des nécessités domestiques.

La roulette et la pilule allèrent partager dans un placard la réclusion d'un demi-pot de marmelade, d'un morceau de fromage, de trois bouteilles vides et d'une au quart pleine, et d'un choix varié de boîtes, flacons et tubes d'échantillons.

Une de ces boîtes roula par terre et Mrs. Orlitson lui allongea un coup de pied indigné. Le système employé par son mari qui consistait à faire venir des échantillons pour se fournir de savons fins, de liqueurs, de liniments de chocolat, de toniques, de brillantines sans sans avoir l'inconvénient de les payer, choquait un certain sens d'honneur qu'elle recé-

C'est au point qu'elle était allée, pour calmer sa conscience, jusqu'à acheter secrètement et à payer une faible quantité de produits dont les échantillons l'avaient le plus satisfaite. Le sens de l'honneur de Mrs. Orlitson pouvait parfois être faussé, mais il existait tout de même.

La roulette ayant été consignée dans les limbes du placard, Katherine se mit en devoir de débarrasser la table, en faisant beaucoup plus de voyage qu'il n'était nécessaire entre la salle à manger et la cuisine. Elle s'y prenait comme une personne peu habituée à ce genre de besogne et notamment lavait la vaisselle en femme qui a horreur de ce genre d'occupation.

C'est à peine si elle débarrassait les assiettes des débris d'aliments qui y restaient avant de les plonger dans la baignoire d'eau chaude; et il en résultait que les faïençes féchées, les verres fendus et les assiettes écornées étaient nettoyés (si on peut dire) dans une sorte de soupe où nageaient des débris de homard conservé, des restes de pickles et des bribes de tarte aux fruits.

Ce système n'était pas des meilleurs. Cependant le nettoyage s'acheva en temps convenable et la taie d'oreiller qui remplaçait les torchons salis fut enfin étendue pour sécher sur le dos d'une chaise. Puis vint le tour de la salle à manger où un coup de balai était bien nécessaire, attendu que Mr. Orlitson avait l'habitude de secouer sa blague à tabac sur le parquet, et de gesticuler en émettant son pain. Il fallut ensuite remplir le seau à charbon, mettre la cuisine en ordre et préparer la bouilloire pour le thé.

Katherine accomplissait ces tâches peu ré-

jupe sur sa hanche de la façon la plus nouvelle et fourrageait dans la cave à charbon avec l'allure élégante d'une demi-mondaine qui traverse Piccadilly Circus.

Enfin tout était fini, mais « damnation! » Inutile de nier que ce mot s'échappa des lèvres de Mrs. Orlitson car seul un vocabulaire de cette énergie était capable de la soulager lorsqu'elle fit tomber une pelletée de charbon sur le carrelage fraîchement lavé de la cuisine. Elle lança un regard désespéré sur le charbon, s'affala sur une caisse d'emballage, et fondit en larmes.

— Je ne puis pas continuer ainsi, s'écria-t-elle.

Et tout haut, comme s'adressant aux assiettes ébréchées alignées sur le dressoir:

— Je ne suis pas faite pour ce métier-là! Il y a des femmes qui ne sont pas faites pour ce métier! Je suis de celles-là! Il me faut de l'argent, j'en ai besoin; et pas un peu; il m'en faut des tas, des tas! Je suis une ratée: ratée du théâtre, ratée du mariage et même ratée comme charbonnière!

Cet acte de désespoir ne dura pas grâce au sens d'humour de Mrs. Orlitson, qui révélait d'ailleurs la forme fantaisiste de son nez. Elle ramassa la pelle, rit tout haut, renettoya la cuisine, se prépara un verre de soda brandy qu'elle but; puis elle monta à la petite chambre à coucher du premier et unique étage.

Roger était sorti, comme le prouvait un vieux veston d'intérieur en flanelle jadis grise jeté par terre à côté d'une paire de pantoufles éculées et d'un col mou encore muni d'une cravate verte grasseuse.

Mrs. Orlitson écarta ces débris et s'habilla pour sortir; car même à Seedlingditch où il

n'était pas probable qu'elle rencontrât personne en dehors du mendiant idiot et du facteur sourd, elle n'eut jamais toléré que ses beaux cheveux passés au henné fussent moins ondulés qu'il ne lui seyait, ni que sa taille se relâchât d'un demi-centimètre.

A dire vrai, la taille de Katherine Orlitson ne montrait jamais la moindre tendance à se relâcher. Elle pouvait porter des corsets de 2 fr. 50 avec des baleines tordues et des ressorts cassés; elle ne perdait jamais rien de sa belle ligne.

Mrs. Orlitson enfila une jupe courte en lainage gris et une de ces blouses chemisier si miséricordieuses aux corps mal bâtis et si seyantes aux femmes douées de belles formes. Elle endossa un paletot court, se coiffa d'un chapeau de paille posé exactement selon les règles de la mode et ceignit une ceinture étroite d'un rouge éclatant. Elle enveloppa son cou de cygne d'une écharpe dont elle disposa gracieusement les plis. Ses hanches présentaient dans leur sveltesse la ligne la plus harmonieuse. Elle promena une vieille houppette à poudre sur son nez et son menton; arrangea ses frisures avec une épingle à chapeau, caressa ses lèvres avec un bâton de rouge, et enfin équipée, partit pour la promenade.

Au seuil du petit cottage elle s'arrêta, humant la brise de cette fin d'hiver qui réchauffait l'haleine du printemps tout proche. Irait-elle à la recherche de Roger? Non, car il voudrait sans doute rentrer avant qu'elle même en eût envie. Et sans doute, il avait pris un autre chemin que celui qu'elle pensait suivre. Et puis, que pourraient-ils se dire en dehors qu'ils ne se fussent déjà répétés au logis pendant l'ennuyeuse, l'interminable semaine qui s'était passée depuis qu'ils avaient

loué le cottage pour faire des économies.

Katherine regarda la route qui conduisait au village, décida qu'elle ne la prendrait pas, et escalada une barrière en femme qui n'a vécu que dans les villes.

Un air enivrant et léger passait sur les champs plats et sans pittoresque, mais déjà verts, et le ciel était d'un bleu de turquoise pâle. Après tout, la vie réservait encore bien des surprises agréables à une femme de 28 ans et qui était svelte! Oui, bien des surprises, bien des possibilités heureuses!.. Ah! si seulement elle pouvait se débarrasser de cette oppressante malédiction des économies!

Katherine en foulant le tapis vert des prés essayait de se figurer qu'elle était riche. Elle avait eu souvent recours à cet exercice d'imagination depuis leur retraite à Seedlingditch. Le jeu ne variait guère: il lui arrivait une large enveloppe, la lettre signée d'un « sollicitor » connu, annonçant qu'un parent éloigné léguait à Katherine Orlitson, née Benstead, fille de feu Percy et Melita Benstead, une fortune qui, selon les jours, variait entre beaucoup et énormément de livres sterling. Aujourd'hui cette fortune n'avait rien d'excessif, parce que la jeune femme avait l'intention, dès qu'elle serait en possession de son legs, de l'accroître indéfiniment, grâce à la martingale du vieux Jonathan Lawrence.

Et les clairs yeux gris de Katherine devenaient plus foncés, comme toujours lorsqu'elle jouait à ce jeu de la fortune avec une certaine intensité d'enthousiasme.

Elle réglerait d'abord toutes ses affaires. Puis, après s'être munie d'un choix complet de costumes et de chapeaux de bonnes maisons, elle prendrait sans retard un billet

LOTS

à fr. 1.— de la loterie en faveur du **Théâtre National** pour les représentations **Guilleaume Tell** à Aldorf offrent des **grandes chances de gagner.**

Tirage irrévocable et sans renvoi possible
29 Novembre 1915

20,000 lots gagnants en espèces Fr. 50,000, 20,000, 5,000, 1,000 etc. Celui qui achète une **serie entière** de 25 billets est **sûr de gagner.** Sur 15 billets 1 billet gratis, sur 25 billets 2. **Hâtez-vous et adressez** votre commande contre remboursement de suite à l'**Office central** de la loterie à **Berne Passage de Werd** No 92.

L'ouvrier et les Veillées des Chamnières

H. Gautier, éditeur 55 quai des Gds. Augustin, PARIS.

Journaux illustrés paraissant 2 fois par semaine.

En vente dans les librairies et les gares: 5 Ct. le numéro

Abonnement d'un an 7 francs.

Tondeuses pr Coiffeurs coupe garantie, 3 mm fr. 4.50 3 et 7 mm. fr. 5.—, 3, 7 et 10 mm. fr. 5.50. Poussoirs, cheveux 3.50. Soignée 4.50.

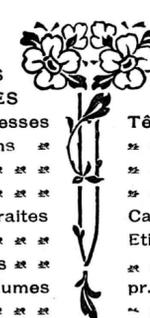
Rasoirs diplômés garantis 5 ans fr. 2.50, extra fr. 3.50. Luxe fr. 4.0. De sûreté fr. 3.50. Soignée fr. 4.50 à 2 lames dans un bel étui fr. 6.50.

Ls. ISCHI, fabr. Payerne

— Catalogue gratis —
Réparations et aiguisages en tous genres. Ateliers avec force électrique

IMPRIMERIE GESSLER

RUE DE LA DENT-BLANCHE SION

ACTIONS FACTURES BROCHURES CATALOGUES Cartes d'adresses Memorandums Enveloppes Registres Chèques - Traités Brochures Prix-courants Menus - Volumes etc.		STATUTS JOURNAUX AFFICHES PROGRAMMES Têtes de lettres Circulaires Faire-part Tableaux Cartes de Visite Etiquettes de vins Travaux pr. administrations etc.
---	---	--

Travail prompt et soigné

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Formil

la lessive moderne lavant d'elle-même

fabriqué d'après les meilleurs procédés scientifiques, rend le linge d'une blancheur éblouissante, le rafraîchit et le parfume agréablement sans ronger ni les tissus, ni les mains. **Garanti sans chlore.** Le « Formil » est le meilleur et le plus moderne des produits de blanchissage.

Emploi très facile et économique. Mode d'emploi dans le paquet.

Le „Formil“ est un désinfectant par excellence.

A titre d'essai et de réclame, j'envoie contre remboursement aussi seulement 5 paquets de kg. 0,500 au prix de fabrique de fr. 0,55 le paquet, 8 ou 10 paquets de kg. 0,250 à fr. 0,30 le paquet.

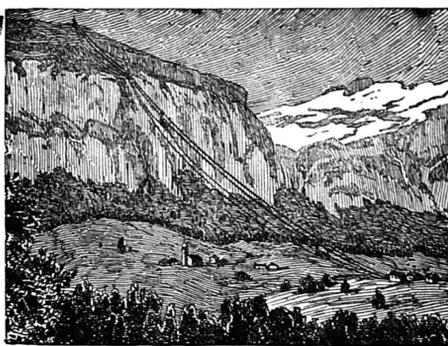
PIO VASSALLI DI AMILGARE
Riva San Vitale (Tessin)

J. E. Mugnier

Maison Grasso, Rue des Vergers, SION

couteaux, réparations.
aiguisage ciseaux, rasoirs,

Encadrement de tableaux, gravures, photo, diplôme, etc. etc.
Grands choix — Prix de fabriques
Réparations. Prix réduit.



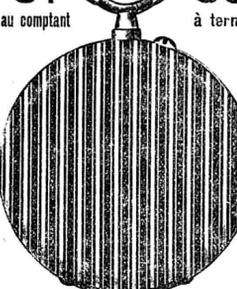
Transport aérien Flimsenstein (GRISONN) Cables pour ascenseurs, grues, funiculaires, etc.

Fabrique de câbles métalliques
E. Patzer, Romanshorn
Exposition Bern 1914, Médaille d'or.

CHRONOMÈTRES INNOVATION

Vente directe du fabricant aux particuliers

5 ans de garantie — 12 mois de crédit — 8 jours à l'essai

Fr. 51 au comptant		Fr. 56 à terme
-----------------------	--	-------------------

5 ans de garantie — 12 mois de crédit — 8 jours à l'essai

Échappement ancre, 15 rubis, forte boîte argent, émaille noir, avec le renommé Nict, garanti inaltérable et interchangeable. Décor lustré soigné. Acompte fr. 5.— Par mois fr. 5.—

Le même, mais avec boîte savonnée. Compt. fr. 63.50 Terme fr. 70.— Acompte fr. 10.— Par mois fr. 5.—

Le grand avantage des boîtes avec décor «Nict» est de devenir au porteur toujours plus jolie.

Décor nombreux et variés en magasin.

Pensez aux grands avantages de notre système de vente «Innovation».

Réglage de précision. Plus de 12,000 chronomètres «Innovation» en usage. Nombreuses lettres de félicitations.

A. MATTHEY-JAQUET
FABRIQUE INNOVATION
La Chaux-de-Fonds

Maison de confiance et de vieille renommée. — Fondée en 1903. La première du genre en Suisse. Toujours livrée, jamais fautive.

Demandez nos catalogues gratis et franco. Beaux choix de régulateurs, revêlements et bijouterie. Agents sérieux et honorables demandés. Indiquer le nom du journal.

REPRESENTANT
J. B. Sauthier, fers Sion.

Fabr. Fourneaux Sursee

Offre les meilleurs POÊLES POTAGERS A GAZ ET A CHARBON LESSIVEUSES

Catalogue Gratuit!

Succ. Laujanne
4, Place de la Raponne

Veillez ne pas oublier de vous approvisionner du **SAVON BERGMANN** au lait de Lys

marque: deux mineurs préféré depuis 30 ans pour sa pureté et douceur, indispensable pour un vrai teint de jeunesse et contre les impuretés de la peau. **A 80 cts.**

SION: Pharm. Henri Allet. Maurice de Quay. V. Pitteloud. Xavier Zimmermann. Coiff.: Mad. C. Ebner-Frasseren. E. Furter, Ch. Ganter. Coiffeuse: Joseph Erne. MARTIGNY: Mee Lovey, phar. L. Schmid, coiff. SIERRE: phar. Pierre de Chastonnay. Coiffeur: Alois Heim. VISP: phar. Ed. Burlet. BRIGUE: F. Marty, phar. St-Maurice: All. Farquet-picerie. MONTHEY: M. Carraux, phar. F. Percollet, phar.

Abonnez-vous

au Journal et Feuille d'Avis

La Colline dorée

Episode des combats devant Dvinsk

L'explosion de la Colline dorée et le succès de notre attaque ont du coup relevé le moral de nos hommes et les ont rendus expansifs et gais. Et cela n'a rien d'étonnant si l'on considère la triste rôle que joua cette fameuse colline dans l'histoire du régiment.

Lorsque la... compagnie du... régiment occupait la position, les Allemands, une belle nuit, avaient rampé jusqu'à nos ouvrages de défense et, malgré une résistance désespérée s'étaient emparés d'une partie des tranchées.

Nos gens durent se retirer quelque peu. La position devint alors intenable. Fortifié au sommet de la colline, d'où l'on voyait admirablement nos nouvelles positions, l'ennemi put nous canarder à la fois de front et de flanc. Les grenades n'étaient plus lancées, comme à l'ordinaire, mais on les laissait rouler sur la pente, elles venaient se heurter à nos parapets et éclataient. Bien plus, les meilleurs tireurs montaient sur les arbres élevés et de là, tiraient à loisir sur nos tranchées et sur ceux qui allaient à l'arrière chercher cartouches et provisions. C'était un véritable sport. Un prisonnier nous raconta par la suite que ses camarades pariaient à qui abattrait le plus de Russes du sommet des bouleaux. L'enjeu allait de cinq à dix marcs.

La Colline acquiesçait peu à peu une triste célébrité. Les hommes lui donnaient des dizaines de noms peu flatteurs. Les chefs étaient hors d'eux. Cela ne pouvait pas durer. Il fallait mettre fin à cette boucherie. Mais comment?

Grimper la pente raide à l'assaut, c'eût été une folie. Douze mitrailleuses là-haut. Les trois quarts de nos hommes auraient été fauchés à mi-chemin. Et devant les tranchées ennemies, quatre palissades de fil de fer barbelé.

On résolut d'avoir recours aux mines. Nos sapeurs se mirent aussitôt à la besogne et, deux semaines après, les tranchées ennemies sautaient. Profitant de la confusion provoquée par l'explosion, nos fusiliers se lancèrent à la baïonnette et occupèrent sans peine les tranchées.

Ainsi tomba la Colline dorée. Aujourd'hui, c'est une des positions les plus tranquilles.

Les rôles sont intervertis: c'est nous qui tenons le sommet; les Allemands sont en contre-bas, près d'un hameau, et se retranchent dans un ravin. Leurs positions nous sont visibles comme sur la paume de la main; aussi ne se risquent-ils pas à se montrer; au moindre mouvement, une nuée de balles s'abat sur eux.

Je passe dans les tranchées détruites où naguère on entendait l'Allemand et où brillaient les casques à pointe. On peut circuler partout, sans plus craindre d'être tiré comme une perdrix du haut de quelque arbre.

A l'endroit de l'explosion, c'est un chaos. Des arbres centenaires ont été arrachés avec leurs racines. Autour du trou profond de plusieurs dizaines de mètres des monceaux de pierres, des poutres arrachées au blindage, des troncs artificielles déchiquetées. Parmi les décombres et dans la terre, des objets d'équipement à moitié ensevelis: casques écrasés, sacs, vêtements, fermetures de huttes.

Les arbres et arbustes restés sur place ont

un air tout aussi misérable; les sommets brisés ou coupés par les obus; sur les troncs et les branches, pas une place intacte; du haut en bas, ils sont marqués par les balles. On dirait d'une quelconque trombe de plomb qui se serait abattue sur la contrée ou de quelque troupeau de monstres antédiluviens qui aurait passé là, brisant et écrasant tout sur son passage.

L'explosion a tué ou blessé une centaine d'hommes. Une partie furent ensevelis sous la terre ou écrasés par la chute des plafonds des huttes. En se mettant aux fouilles le premier jour, alors qu'on entendait encore ça et là des gémissements venir de sous terre on en aurait sauvé un bon nombre. Mais à la guerre, le succès tactique l'emporte sur toute autre considération, même sur l'humanité. Il fallait immédiatement fortifier la position conquise, creuser de nouvelles tranchées, établir parapets, créneaux et chevaux de frise. Chaque minute était précieuse; on attendait une contre-attaque. On n'entreprit les fouilles que le troisième jour: il n'y en avait plus un de vivant.

L'explosion avait surpris les Allemands complètement à l'improviste. Protégés par leurs mitrailleuses, par leurs solides ouvrages de défense, ils étaient certains que leur position était imprenable et, dans leurs huttes, s'abandonnaient, tranquillement à l'oisiveté. A une place, on trouva tout un groupe de sept hommes que l'explosion surprit jouant aux cartes. A côté d'eux, des cartes neuves de l'argent, des bouteilles à demi vides. Quand retentit le terrible fracas et que tout vola en l'air, les soldats non blessés perdirent la tête, prirent la fuite, jetant loin tout leur avoir et même leurs fusils. Nos gens trouvèrent

après eux toutes sortes de conserves, de chocolats, de vins, cigaretttes et cigares, bonbons. Mais nos gens, peu accoutumés au luxe ne se jetèrent pas sur ces douceurs, et la plupart refusèrent d'y toucher.

Ils accordèrent beaucoup plus d'attention aux couvertures chaudes que chaque soldat allemand porte sur soi et qu'ils avaient abandonnées ou jetées dans leur fuite. Ces couvertures, retirées de la terre avec soin, nettoyées, séchées, furent en grande faveur.

Des tranchées à moitié comblées partent des boyaux de communication profonds et soigneusement dissimulés, vers l'arrière. Ces boyaux sont très nombreux. Il y en a à peu près tous les quinze pas. La première fois qu'on entre dans le labyrinthe on risque de s'y perdre. Pour permettre aux nouveaux venus de s'orienter, il y a, à chaque croisement un petit taquet muni d'un écriteau, une sorte de poteau indicateur.

« Nach dem Bail-Unterst », lit-on sur l'un de ces poteaux. Les écriteaux sont en bois, les lettres tracées avec soin à l'encre noire. Quand nos soldats les virent, elles leur plurent extrêmement.

— C'est épatant comme c'est arrangé, chez eux. On se dirait dans les rues de Piter (Petrograd): perspective Nevski, ruelle Dementiev... C'est donc pour ne pas s'égarer. Il est rusé le Germain, il pense à tout!

Au coin de l'une des « perspectives » je tombe sur un groupe qui prend le thé sous le parapet. Par terre, des bouillottes fumantes, des gobelets, du pain. Les têtes ont une expression de béatitude. L'un des banqueteurs me salue amicalement.

— Voulez-vous un verre de thé! aux confitures?

— Aux confitures? Tiens, tiens. Et d'où avez-vous ça? Un paquet de la maison?

— Un paquet! Mais non. Est-ce qu'il peut arriver quelque chose ici; Non. On a aperçu un sac allemand qui pendait à un arbre. C'est l'explosion qui l'avait jeté là. Et voilà, on l'a descendu. Il y avait des cigarettes, des lettres et ces confitures-là.

Il me montre le pot de confiture de couleur violette. Je le prends et ne puis m'empêcher de rire: c'est du pur alcool dénaturé à l'état solide pour la lampe.

— Mais savez-vous bien que cette confiture peut vous expédier dans l'autre monde. C'est du « dénaturate »!

Le groupe se regarda, effrayé et confus. — Est-il possible que ce soit du « dénaturate »? Vois-tu ça, quand on ne demande pas à un homme savant, on risque de s'empoisonner!

Je rentre chez moi. Le jour pointe! Fatigués par la garde de nuit, les soldats se sont déjà étendus dans la tranchée, roulés dans leurs précieuses couvertures. Là-bas, dans le ravin, le hameau des Allemands bleuie.

Il fait bon sur la Colline dorée.
Voldemar Davydovitch
(trad. de la «Retch»)

Evolène — Etat-civil

NAISSANCES
Follonier Joseph Henri, de Jean, Haudères. Follonier Pierre Maurice, de Jean, Haudères. Maître Jean Pierre Antoine, de Jean, Sage. DECES

Forclaz Antoine Henri, d'Antoine, né en 1915.

MARIAGES
Néant.

de première classe pour Nice. De là, elle irait à Monte-Carlo, s'installerait régulièrement à une table, etc...

Ah!... L'exclamation s'échappa, pareille à un soufuffle ardent, entre ses dents blanches serrées, et ses deux mains fines qui tenaient deux vieux gants et une canne de douze sous se crispèrent nerveusement.

Quelle merveilleuse chose pourtant, si ce rêve se réalisait, si, après des années de lutte et de vaines aspirations, couronnées par un mariage avec un homme aimable, mais qui n'avait jamais cultivé ses capacités financières elle pouvait enfin dépenser sans compter. Elle ne désirait point faire de folies, ni s'abandonner à des fantaisies extravagantes. Non! Elle dépenserait raisonnablement et saurait se contenter de l'indispensable. Par exemple, des bagues à tous les doigts, (ses jolis doigts appelaient les bagues, irrésistiblement); une parure de rubis pour aller avec des robes rouges; et une autre de turquoise pour compléter une toilette bleue; quelques diamants; des chapeaux de tous genres; des costumes adaptés à toutes les circonstances de la vie et qu'on met de côté dès qu'ils sont le moins du monde démodés; des souliers assortis; un coupé électrique, un trio ou un quatuor de domestiques silencieux, un appartement meublé sérieusement dans un beau quartier; rien d'excentrique, rien d'excessif: juste ce qu'il faut pour donner de la valeur à l'existence...

Et Katherine s'était si complètement livrée au jeu de son imagination que des frissons d'impatience parcouraient son corps et qu'elle sentait positivement à ses doigts le poids des bagues nombreuses qui entraient dans sa chair, tandis qu'elle serrait plus étroitement

sa pauvre canne. Ce n'était pas l'avarice qui l'agitait ainsi, ni même le violent désir de la richesse, tel que peut l'éprouver un malheureux; ce n'était que l'élan naturel vers le luxe d'une femme qui le sentait pour elle.

Mais bientôt le tableau enchanteur commença à s'effacer lentement comme disparaît l'arc-en-ciel à mesure que le soleil chasse devant soi la pluie. Et Katherine eut un soupir profond à travers ses dents serrées. Les diamants se dissolvaient dans l'espace; le coupé électrique s'était éloigné; le luxueux appartement s'évaporaient... Elle ne vit plus devant ses yeux que deux jambes d'homme revêtues d'un pantalon bleu foncé et la courbe d'une joue barbe apparaissant sous le bord du chapeau de paille.

Katherine Orlitson revint soudain à la réalité.

Roger était sorti dans son vieux costume bleu, coiffé de son chapeau de paille. La joue de Roger était brune et barbe et bien que Roger passât la plus grande partie de ses journées au lit, elle ne fut nullement surprise de le trouver couché dans l'herbe tendre, verte et fraîche, sans doute pour réparer ses forces épuisées par une promenade de deux kilomètres. Katherine résolut d'abord de ne pas réveiller son mari; mais bientôt poussée par un besoin de société et de causerie — Roger était un charmant compagnon — elle se décida à troubler son paisible sommeil. Elle fit quelques pas, toucha légèrement une main belle et soignée, la trouva aussi froide que si elle sortait d'une eau glacée, arracha brusquement le chapeau de paille, et jeta un cri vibrant, aigu, mélodramatique — que ce cri qui lui avait valu jadis ses plus vifs succès, au temps où elle faisait du théâtre.

III

Le docteur Morgan Spahit, assis au coin du feu dans son cabinet de consultation, était en train de boire une tasse de thé tout en parcourant le dernier numéro du « Seedlingditch Herald ».

Ce docteur était un superbe gaillard, grand, fort, haut en couleurs, qui monopolisait tous les malades réels ou imaginaires, dans un rayon de dix milles autour de Seedlingditch. Doué d'une belle voix chaude il possédait des manières rondes et cordiales qui impressionnaient favorablement le patient. On croyait fort aux alentours à l'excellence de sa nature.

Décidé à se faire connaître il s'imposait le devoir de soigner gratis quelques-unes des plus pauvres familles de la région; on pouvait voir à l'occasion son auto, d'un rouge éclatant, stationner des heures entières devant quelques misérables taudis au fond duquel un morceau d'humanité dont nul n'avait besoin paraissait au jour, au prix des plus grands efforts, afin de prendre sa part de cette vaste escroquerie qui s'appelle l'existence. A vrai dire le fait était peu fréquent et les malades improductifs étaient plutôt rares, mais la réclame habilement conduite avait fini par procurer au docteur Spahit le beau nom d'« ami du pauvre » aussi bien que la réputation d'être un habile praticien.

Une ou deux fois des débutants timides, montés sur des bicyclettes d'occasion à petites lanternes rouges peu lumineuses, tentèrent de venir aussi s'établir dans ces parages et d'y former une clientèle. Le docteur Spahit s'empressa de leur envoyer un ou deux malades intermittents, choisis en général parmi ceux qui ne payaient pas. Aussi ces médiocres u-

surpateurs durent-ils promptement battre en retraite et disparaître sans laisser de traces. Ce grand et gros homme rutilant dans sa grande auto rouge balayait tout devant soi; car bien que Seedlingditch fut une petite ville ou plutôt un village maigrement peuplé, l'auto et le téléphone avaient permis au docteur Spahit de faire une sérieuse concurrence aux pacifiques praticiens qui résidaient dans les localités voisines.

Et bien qu'un de ces compétiteurs malheureux qui avait dû se retirer au bout de trois mois, ait cherché à soulever le doute sur le caractère et la situation du docteur Spahit, ses insinuations n'avaient pas trouvé à s'établir sur des faits assez précis pour que sa popularité en fut diminuée. Une bonne dame, dont la fille commençait à monter en graine, se permit bien d'insinuer qu'il serait plus convenable que le docteur ne demeurât pas célibataire. Mais quand la fille eut réussi à conquérir le cœur d'un vaillant jeune homme la mère cessa de déplorer le célibat de son médecin; et personne d'autre dans le pays ne se montra le moins du monde offensé de ce que le ménage du docteur fut gouverné par une vieille femme de charge plutôt que par une jeune épouse. Il était si gai si aimable, si sympathique, et sa profession inspirait tant de sécurité, que les vieilles demoiselles les plus collet-monté n'hésitaient pas à l'appeler à leur chevet.

C'est un de ces hommes qui semblent mariés de naissance, remarqua la femme de l'épicière quand il aida son neuvième enfant à venir au monde.

Et cette définition fixa définitivement la physionomie du docteur Spahit.
— Bagslowe apportez-moi quelques autres

tartines, disait le docteur à la femme de charge accourue à son appel, quand un vigoureux coup de sonnette retentit. Il comprit que la seconde assiette de tartines devrait attendre qu'il eût tâté quelque pouls rustique où emplir quelque fiole d'un vague liquide inoffensif.

En l'absence du petit domestique (il se trouvait que c'était son jour de sortie), Bagslowe alla elle-même ouvrir la porte. Elle reparut aussitôt, une expression d'épouvante sur sa bonne vieille figure.

— Qu'y a-t-il? demanda gaiement le docteur Spahit.

— Il restait gai, même quand il était seul.

— C'est une dame, monsieur... Une étrangère... Et elle semble dans un bien terrible état...

— Une dame? Une vraie?

Bagslowe ayant servi jadis dans une des bonnes familles du comté on pouvait se fier à elle pour classer les gens.

— Oh! oui, monsieur. C'est une dame comme il y en a maintenant... mais pas à Seedlingditch, monsieur...

— Ah!

Le docteur tira un peu ses manchettes.

— Et elle est?...

— Oh! je vous en prie! je vous en supplie ne me faites pas attendre! Laissez-moi entrer! cria ici une voix angoissée du fond du vestibule.

Le docteur Spahit ouvrit la porte, et tandis que Bagslowe s'éclipsait discrètement, la dame fit irruption dans la pièce.

(A suivre)